

La responsabilité civile de l'agent immobilier

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 25189976F — Mise à jour : 28 novembre 2025

Organisme responsable : CCI35 - Faculté des métiers - Campus de Vannes

Contenu

Objectifs

Avoir la capacité de citer les fautes qui engagent la responsabilité civile de l'agent immobilier
Mesurer les sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie
Maîtriser les infractions pénales de droit commun

Programme

La responsabilité civile de l'agent immobilier

Le défaut d'impartialité, de loyauté et de prudence
Le défaut de devoir de conseil
Etendue du devoir de conseil ; Limite du devoir de conseil ; Les principales fautes à éviter
Le contrôle général de la validité de l'acte
L'opportunité économique de l'opération
Le respect du compromis signé ; La vérification de la capacité et des pouvoirs des parties ; Les caractéristiques du bien vendu ; Les souhaits déterminants des parties ; La condition suspensive de financement ; Les autres conditions suspensives ; Les conditions particulières ; Le délai de rétractation

La responsabilité disciplinaire de l'agent immobilier

Le code de déontologie de l'agent immobilier ; Les sanctions encourues en cas de non-respect

La responsabilité pénale de l'agent immobilier

Les infractions à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 ; Les infractions pénales de droit commun

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique

Métiers associés

- C1501 — Gérance immobilière
- C1502 — Gestion locative immobilière
- C1503 — Management de projet immobilier
- C1504 — Transaction immobilière

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2139702	Présentiel	Vannes	31/12/2025	30/12/2026